

DÉCISION DU MAIRE

Développement Artistique et Culturel
Cilia DOS REIS
Décision n° DEC_2026_093

Objet : Mise en place de Masterclass théâtre-comédie musicale

Le Maire de PARAY-VIEILLE-POSTE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L. 2122-22,
VU la délibération n° DEL_2026_013 en date du 13 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal délègue à Madame le Maire pour la durée de son mandat les attributions prévues dans la loi susvisée,
CONSIDÉRANT l'intérêt de mettre en place une master class théâtre-comédie musicale pour les élèves inscrits aux cours municipaux,

DÉCIDE

Article 1 : De signer une convention avec l'Association Art'Verne Productions sise 18 rue du Docteur Chambige à Pont-du-château (63430), dans le cadre de la mise en place d'une masterclass théâtre-comédie musicale en vue du spectacle pluridisciplinaire « Peter Pan ».

Article 2 : Les prestations se dérouleront tous les jeudis du mois de janvier au mois de juin 2026 (hors périodes vacances scolaires) à l'Avant-Scène de 20h30 à 22h30.

Article 3 : Le montant de la prestation s'élève à 850,00 € TTC.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de la dépense sont inscrits aux Budget 2026.

La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance et peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Paray-Vieille-Poste,

Envoyé en préfecture le 01/06/2026

Reçu en préfecture le 01/06/2026

Publié le



ID : 091-219104791-20260601-DEC_2026_093-AU